

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - FORMATIONS CATALOGUE

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les prestations de formation professionnelle continue dispensées par ACT SOLUTIONS LUX SARL-S (ci-après « le Prestataire ») auprès de ses clients (ci-après « le Client ») et/ou des participants aux formations (ci-après « le Participant »).

Toute inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

2. Inscription

L'inscription à une formation est réputée ferme et définitive à réception du paiement correspondant, sauf acceptation exceptionnelle et expresse du Prestataire.

En l'absence de règlement dans les délais prévus à l'article 4, le Prestataire se réserve le droit d'attribuer la place à un autre participant.

3. Prix

Les prix des formations sont exprimés en euros (€) hors taxes.

La TVA applicable est celle en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg au jour de la facturation.

Sauf mention contraire, les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration du Prestataire ne sont pas inclus dans le prix de la formation.

4. Modalités de paiement

Sauf stipulation contraire, les factures sont payables à réception.

Afin de garantir la participation à la session de formation, le règlement doit intervenir au plus tard cinq (5) jours ouvrés avant le début de la formation.

La session de formation est réputée fermée au paiement passé ce délai. À défaut de réception du règlement dans les délais requis, la participation du Participant ne pourra être maintenue, sauf acceptation exceptionnelle et expresse du Prestataire.

Dans ce cas, le Prestataire se réserve le droit de refuser l'accès à la formation sans que cela n'ouvre droit à indemnité ou compensation.

5. Annulation par le Client

Toute annulation doit être notifiée par écrit.

L'inscription à une formation est ferme et définitive dès réception du paiement.

Toutefois, le Client dispose de la faculté d'annuler son inscription par écrit, sous réserve des conditions suivantes :

- plus de 10 jours ouvrés avant le début de la formation : remboursement intégral ;
- entre 5 et 9 jours ouvrés : facturation de 50 % du prix de la formation ;
- moins de 5 jours ouvrés : facturation de 100 % du prix de la formation.

Toute formation commencée est due dans son intégralité, y compris en cas d'absence, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue.

Le remplacement d'un Participant est possible jusqu'à 48 heures avant le début de la formation, sous réserve d'en informer le Prestataire par écrit.

Des frais administratifs de 50 € HT pourront être facturés.

6. Report ou annulation par le Prestataire

Le Prestataire se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session de formation en cas de force majeure ou de nombre insuffisant de Participants.

Dans ce cas, le Client pourra :

- soit reporter son inscription à une session ultérieure,
- soit obtenir le remboursement des sommes versées.

7. Adéquation pédagogique

Le Client reconnaît avoir pris connaissance du programme de formation et s'assurer de son adéquation aux besoins des Participants.

Le Prestataire ne saurait être tenu responsable d'une inadéquation du contenu de la formation aux attentes spécifiques du Participant.

Les formations dispensées ont un caractère purement pédagogique et ne sauraient constituer un conseil juridique, fiscal ou comptable individualisé au sens d'une mission de conseil professionnel.

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable des décisions prises par le Client ou le Participant sur la base des informations communiquées dans le cadre de la formation, ni de l'utilisation opérationnelle des supports remis.

8. Propriété intellectuelle

Les supports de formation remis aux Participants demeurent la propriété exclusive du Prestataire.

Ils ne peuvent être reproduits, diffusés ou utilisés sans autorisation écrite préalable.

Il est strictement interdit d'enregistrer, filmer ou diffuser tout ou partie des sessions de formation sans autorisation écrite préalable du Prestataire.

9. Responsabilité

Le Prestataire est tenu à une obligation de moyens dans la mise en œuvre des actions de formation.

Sa responsabilité est limitée aux dommages directs et ne pourra excéder le montant total des sommes perçues au titre de la formation concernée.

10. Réclamations

Toute réclamation devra être formulée par écrit dans un délai de huit (8) jours calendaires à compter de la date de fin de la formation.

11. Intervention pour compte de tiers

Lorsque la formation est dispensée pour le compte d'un organisme tiers, les conditions contractuelles liant cet organisme au Client final prévalent.

Le Prestataire intervient dans ce cas uniquement en qualité de sous-traitant pédagogique.

12. Protection des données

Les données personnelles collectées dans le cadre des inscriptions sont traitées conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD).

13. Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit luxembourgeois.

Tout litige relatif à leur interprétation ou exécution relève de la compétence exclusive des tribunaux du Grand-Duché de Luxembourg.